

LE BARBERIVAIN

Volume 15 - Numéro 01
Bulletin d'information trimestriel
Printemps 2024



TOUS LES RÉSIDUS ALIMENTAIRES MAINTENANT
ACCEPTÉS DANS LE BAC BRUN! P. 8

HEURES D'OUVERTURE**Lundi au mercredi**

8h à 12h – 13h à 17h

Judi

8h à 12h - 13h à 16h30

Vendredi

8h à 12h - fermé en après-midi

**POUR TOUTE URGENCE, DURANT CETTE PÉRIODE,
VEUILLEZ NOUS REJOINDRE PAR COURRIEL AU
INFO@STE-BARBE.COM**

L'HÔTEL DE VILLE SERA FERMÉ AUX DATES SUIVANTES:

Vendredi 29 mars 2024: Vendredi saint

Lundi 1er avril 2024: lundi de Pâques

Lundi 20 mai 2024: Journée nationale de Patriotes

Lundi 24 juin 2024: fête nationale du Québec

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE POUR LE RÉSEAU MUNICIPAL D'ÉGOUT ET AQUEDUC

Hôtel de ville (selon les heures d'ouverture): 450 371-2504

En dehors des heures d'ouverture:
450 370-6364

PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2024

(à 19h au sous-sol de l'hôtel de ville)

- Lundi 8 avril
- Lundi 6 mai
- Lundi 3 juin

Les citoyens sont invités à prendre connaissance de l'ordre du jour et du procès-verbal de chacune de ces séances sur notre site Internet: ste-barbe.com/seances-du-conseil.

**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
SAINTE-BARBE**

367, route 132, Sainte-Barbe (QC) J0S 1P0
Tél.: 450 371-3321 et 450 544-1303

Directeur du Service de sécurité incendie

Joël Trudeau

(directeur.incendie@ste-barbe.com)

Directeur adjoint du Service**de sécurité incendie**

Éric Maheux

(directeur.adj@ste-barbe.com)

Urgence: composez le 911

DÉVOILEMENT DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2023-2028

Le 5 mars dernier, les membres du conseil municipal de Sainte-Barbe ont dévoilé la planification stratégique 2023-2028, document qui viendra encadrer les grandes orientations de la Municipalité dans le courant des prochaines années afin de mieux répondre aux enjeux propres au territoire barberivain et aux besoins et attentes exprimés par la population.

Valeurs identitaires et axes d'intervention

Dans le cadre d'un exercice consultatif mené en 2022, quatre valeurs identitaires ont été déterminées pour décrire la Municipalité de Sainte-Barbe :

1. Développement
2. Environnement
3. Famille
4. Fierté

Ces valeurs ont servi de base à l'élaboration de la planification stratégique qui se traduit en 38 objectifs découlant de sept grands axes d'intervention :

1. Infrastructures
2. Sécurité
3. Développement durable
4. Offre de loisirs
5. Qualité de vie
6. Communication
7. Participation citoyenne

**Consulter la planification stratégique**

Les citoyens sont invités à consulter la planification stratégique sur le site Web de la Municipalité (ste-barbe.com), sous l'onglet «Publications». Ils y verront la démarche qui a impliqué plusieurs rencontres des membres du conseil municipal ainsi que des employés, en plus d'expertises externes. Rappelons que la population barberivaine a été invitée à participer à un sondage en ligne en novembre dernier auquel 176 personnes ont pris part.

À LA MAIRIE



MAIRESSE

Louise Lebrun

l.lebrun@ste-barbe.com



Conseillère #1
Johanne Béliveau
j.beliveau@ste-barbe.com



Conseillère #2
Marilou Carrier
m.carrier@ste-barbe.com



Conseillère #3
Miriam Dubuc-Perras
m.perras@ste-barbe.com



Conseiller #4
François Gagnon
f.gagnon@ste-barbe.com



Conseiller #5
Denis Larocque
d.larocque@ste-barbe.com



Conseiller #6
Daniel Pinsonneault
d.pinsonneault@ste-barbe.com



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

470, chemin de l'Église Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0

Tél.: 450 371-2504

Courriel: info@ste-barbe.com

Site Web: ste-barbe.com

facebook.com/MunicipaliteSteBarbe

SOMMAIRE

Mot de la Mairesse	4
Taxation 2024	6
Informations municipales	6
Service de l'urbanisme	9
Organismes municipaux	10
Bibliothèque Lucie-Benoit	11
Organismes du Haut-Saint-Laurent	11

Vous souhaitez faire publier un article dans le Barberivain?

Le bulletin municipal le Barberivain est publié quatre fois l'an en mars, juin, septembre et décembre. Les organismes et les responsables d'activités peuvent y faire paraître de brefs articles d'intérêt général pour la communauté barberivaine. Pour ce faire, il suffit de faire parvenir un court texte en format Word, ainsi qu'une ou quelques photos évocatrices en fichiers séparés (format JPEG ou PDF) par courriel à Maryse Benoit (m.benoit@ste-barbe.com) au plus tard le mois précédant la parution.

La Municipalité de Sainte-Barbe se réserve le droit de choisir les articles qui seront diffusés dans son bulletin municipal.

POUR INFORMATIONS:
450 371-2504, poste 103

Directrice générale/greffière-trésorière, poste 101
Chantal Girouard (c.girouard@ste-barbe.com)

Directrice générale adjointe/ greffière-trésorière adjointe, poste 102
Marie-Ève Clément (me.clement@ste-barbe.com)

Adjointe administrative, poste 103
Maryse Benoit (m.benoit@ste-barbe.com)

Agente de bureau, poste 109
Josée Phoénix (j.phoenix@ste-barbe.com)

Coordonnatrice aux loisirs, à la culture et à la vie communautaire, poste 105
Vicky Blouin (v.blouin@ste-barbe.com)

Inspecteur au Service de l'urbanisme et environnement, poste 110
Loïc Pourpoint (l.pourpoint@ste-barbe.com)

Technicien au Service des travaux publics et des infrastructures, poste 104
Marco Dumouchel (m.dumouchel@ste-barbe.com)

Journalier au Service des travaux publics
Jean-Sébastien Groulx (jsgroulx76@gmail.com)

Technicien aux traitements des eaux
Frédéric Rodrigue (f.rodrigue@ste-barbe.com)

MOT DE LA MAIRESSE

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Le printemps s'annonce une fois de plus très occupé à Sainte-Barbe et j'ai le plaisir de vous informer des dernières actualités municipales par le biais de cette publication.

Tout d'abord, vous avez probablement remarqué que votre bulletin municipal fait peau neuve! Ce nouveau design s'inscrit dans le déploiement de notre nouvelle identité visuelle qui a été dévoilée en décembre dernier. À la lecture du Barberivain, vous serez à même de constater que la mise en page a été revue afin de rendre sa lecture plus agréable. Nous espérons que ce changement vous plaira et nous vous invitons à nous transmettre vos commentaires pour améliorer davantage cette publication saisonnière. Du même souffle, il me fait plaisir de vous annoncer qu'une infolettre sera lancée prochainement afin de pouvoir publier des actualités municipales plus fréquemment, tout en réduisant la consommation de papier. C'est à suivre!

Agrandissement et réfection du centre Barberivain

Nous avons reçu tout récemment une importante subvention au montant de 1 311 750 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de procéder à l'agrandissement et à la réfection du centre Barberivain. Les travaux, qui ont déjà débuté, permettront de mieux accueillir les citoyens et les visiteurs par l'ajout de salles polyvalentes, de toilettes, ainsi qu'une nouvelle cuisine. Pendant la durée des travaux, qui devraient s'échelonner jusqu'en décembre prochain, les activités et les événements qui ont habituellement lieu au centre Barberivain sont relocalisés pour des raisons de sécurité.



Au service des loisirs: au revoir, Alain, et bienvenue Vicky!

Je profite de cette tribune pour remercier M. Alain Billette qui était jusqu'en février dernier coordonnateur des loisirs, culture et vie communautaire à la Municipalité de Sainte-Barbe. Pendant une dizaine d'années, M. Billette a été au service des citoyens et des organismes barberivains et c'est avec reconnaissance que nous lui souhaitons à présent le meilleur des succès dans la nouvelle direction qu'il a choisie.

Par ailleurs, nous avons le plaisir d'accueillir Mme Vicky Blouin qui s'est jointe à notre équipe le 5 mars dernier. Mme Blouin est diplômée en Techniques de gestion et d'intervention en loisir et elle cumule plusieurs années d'expérience dans le milieu municipal. C'est avec dynamisme qu'elle aspire à contribuer au développement de la vie communautaire et des loisirs de Sainte-Barbe.

Bienvenue parmi nous Vicky!



Vue de face



Vue latérale

Du nouveau au Service des travaux publics

Suivant le départ à la retraite de M. Jocelyn Dame, l'équipe du Service des travaux publics accueille depuis le 5 mars dernier M. Marco Dumouchel en tant que technicien aux travaux publics et infrastructures. À ce titre, il a pour rôle de superviser les travaux d'entretien et d'opération de la voirie, des bâtiments municipaux, des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que des parcs et espaces verts. Avec sa solide expérience en maintenance industrielle et sa connaissance approfondie des infrastructures d'égout et d'aqueduc, M. Dumouchel est sans contredit un important atout pour la Municipalité.

Bienvenu dans l'équipe Marco!



Des génératrices aux postes de pompage: suivi du dossier

Je désire faire le point sur l'achat des génératrices aux postes de pompage municipaux. En décembre dernier, les personnes habiles à voter dans les secteurs desservis par le réseau d'égouts et d'aqueduc ont été conviées à un référendum pour l'octroi d'un règlement d'emprunt dédié à l'achat de trois génératrices. Suivant ce vote, le règlement d'emprunt a été déclaré approuvé et le contrat a aussitôt été octroyé au fournisseur pour la conception, sur mesure, de trois génératrices. Ces équipements spécialisés sont présentement en fabrication et une équipe multidisciplinaire voit aux infrastructures nécessaires à les accueillir aussitôt qu'ils seront livrés. Suivant les recommandations de la firme d'ingénierie EXP, les génératrices seront installées aux postes PP-1 (99, montée du Lac), PP 2-4 (121, 38e Avenue) et PP 3-1 (70, montée du Lac) auxquels les autres postes de pompage sont reliés par gravité.

Par ailleurs, il est à noter que deux génératrices ont déjà été installées à l'hôtel de ville qui est désigné comme le centre de coordination et au centre communautaire Carole-Tremblay qui est désigné comme centre d'hébergement dans le plan de sécurité civile de la Municipalité.

Finalement, rappelons qu'en dépit de ces installations, les résidents ont la responsabilité de veiller au bon fonctionnement de leurs installations, notamment de leur pompe de puisard ainsi que de la conformité de leurs clapets antiretours sur leurs appareils sanitaires et leurs drains de plancher. Ces vérifications sont essentielles et doivent être faites bien avant l'annonce de conditions météorologiques défavorables. Nous rappelons également qu'en tout temps, il est interdit de brancher une gouttière ou un tuyau de descente pluviale au drain de fondation ou au réseau d'égout sanitaire.

Vie démocratique

En terminant, je vous invite à prendre part à la vie démocratique en assistant aux séances du conseil municipal qui ont lieu une fois par mois, à 19h, à l'hôtel de ville (470, chemin de l'Église). Il s'agit d'occasions propices aux échanges au cours desquels vous êtes invités à poser vos questions.

Prochaines séances: 8 avril, 6 mai et 3 juin 2024.

Au plaisir de vous rencontrer,

Louise Lebrun, mairesse

PAIEMENT DES TAXES

La Municipalité de Sainte-Barbe offre la possibilité de payer votre compte de taxes en quatre (4) versements, lorsque le montant total des taxes foncières est égal ou supérieur à 300 \$.

Pour un compte de taxes dont le montant est inférieur à 300 \$, le paiement était exigible au plus tard le 10 mars 2024.

Versements des taxes foncières 2024:

1er versement: était payable le 10 mars dernier

2e versement: 10 juin 2024

3e versement: 10 août 2024

4e versement: 10 octobre 2024

À noter

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale et du règlement de taxation, le solde COMPLET des taxes de l'année devient immédiatement exigible lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu. L'intérêt s'applique alors à ce solde puisque le privilège des versements est ainsi annulé.

Si vous êtes un nouveau propriétaire en cours d'année ou que vous désirez connaître les modalités de paiement: ste-barbe.com/perception-des-taxes/

Important

La Municipalité de Sainte-Barbe ne se tient aucunement responsable des retards ou omissions dans l'acheminement du courrier, peu importe le mode de messagerie utilisé.

En cours d'année, nous recevons de la firme d'évaluateurs FQM des certificats de mise à jour et des avis de modification au rôle d'évaluation foncière, ce qui peut parfois générer une facture et représenter un compte de taxes supplémentaires.



Service de la taxation:

☎ 450 371-2504, poste 103

✉ m.benoit@ste-barbe.com



VENTE DES LICENCES POUR CHIENS POUR L'ANNÉE 2024

Sainte-Barbe a signé une entente avec la SPCA Ouest de l'Île qui agit à titre de contrôleur animalier pour la Municipalité. À la fin du printemps, cet organisme effectuera du porte-à-porte sur le territoire pour faire la vente des licences (25 \$ chacune). La SPCA Ouest de l'Île est le seul fournisseur autorisé par la Municipalité de Sainte-Barbe à faire la vente et la distribution des licences pour chiens.

Notez qu'en tant que propriétaire de chiens, il est obligatoire de les enregistrer en vous procurant annuellement les licences et que le règlement autorise un maximum de trois chiens par propriété.

Vous pouvez communiquer avec la SPCA Ouest de l'Île pour faire l'achat de licences, pour signaler des animaux perdus ou retrouvés et pour formuler des plaintes concernant les chiens, par téléphone au 514 566-5678 ou par courriel au info@spscaouest.ca.



RAMPE DE MISE À L'EAU

Nous sommes heureux de vous annoncer que la rampe sera **complètement fonctionnelle au courant de la saison printanière**.

Nous vous informons que conformément aux dimensions de la rampe de mise à l'eau, elle se doit d'être utilisée que pour de petites embarcations.

Les utilisateurs qui sont déjà en possession d'une carte d'accès recevront prochainement une facture pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau pour l'année 2024. Le coût de la cotisation annuelle sera, encore pour cette année, de 30 \$. À la suite de cette facturation, les cartes seront réactivées.

Vous pouvez vous procurer une carte d'accès à la rampe de mise à l'eau en vous présentant à l'hôtel de ville. Pour obtenir cette carte:

- Vous devez fournir l'immatriculation de votre embarcation, document émis par Transports Canada, et ce pour chaque embarcation. Vous devez également être propriétaire de cette ou ces embarcation.s.
- Le coût de la carte d'accès est de 50 \$, réparti ainsi: un montant de 30 \$ pour la cotisation annuelle 2024 et un montant de 20 \$ en argent comptant seulement qui sert de dépôt. Ce montant de 20 \$ sera remis au propriétaire au retour de la carte d'accès.
- De plus, pour obtenir cette carte d'accès, vous devez obligatoirement être propriétaire ou résident de la Municipalité de Sainte-Barbe, preuve à l'appui.

Nous tenons à vous rappeler que la rampe de mise à l'eau est à l'usage exclusif des citoyens et propriétaires de la Municipalité de Sainte-Barbe. Si cette formalité n'est pas respectée, la carte sera désactivée et aucun remboursement ne sera remis au détenteur.

LE PROGRAMME «UNE NAISSANCE, UN ARBRE» EST DE RETOUR EN 2024!

L'an dernier, la Municipalité de Sainte-Barbe lançait le programme « Une Naissance, un arbre » qui vise à souligner symboliquement l'arrivée d'un enfant dans la communauté en offrant aux parents un certificat cadeau d'une valeur de 150 \$ applicable à l'achat d'un arbre, sous certaines conditions.

Cette année, le programme s'adresse aux parents d'enfants nés ou adoptés entre le 16 mai 2023 et le 15 mai 2024. Les nouveaux parents ont jusqu'au 21 juin 2024 pour compléter le formulaire, papier ou en ligne: ste-barbe.com/section-famille/.

Les parents recevront un certificat cadeau d'une valeur de 150 \$ applicable à l'achat d'un arbre, qu'ils pourront aller choisir directement au centre de jardin qui sera désigné par la municipalité, entre le lundi 20 mai et le lundi 15 juillet 2024.



Une fois l'arbre en terre, le propriétaire s'engage à le photographier, idéalement aux côtés de l'enfant, et à faire parvenir la photographie à la Municipalité et celle-ci sera diffusée dans ses outils de communication.

NETTOYAGE DES CANAUX

La Municipalité de Sainte-Barbe tient à vous informer qu'elle procédera à nouveau au nettoyage des canaux au courant de l'été.

Des informations supplémentaires vous seront transmises avant le début des travaux.

VENTES DE GARAGE

Afin de planifier vos prochaines ventes de garage durant la période estivale, voici les dates autorisées sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Barbe:

Juin 2024

Vendredi 31 mai au dimanche 2 juin

Vendredi 7 au dimanche 9 juin

Août 2024

Vendredi 2 au dimanche 4 août

Vendredi 9 au dimanche 11 août



TOUS LES RÉSIDUS ALIMENTAIRES MAINTENANT ACCEPTÉS DANS LE BAC BRUN

Depuis janvier 2024, les résidus alimentaires incluant la viande, les os, les poissons et fruits de mer sont acceptés dans la collecte du bac brun à Sainte-Barbe. On estime que quatre (4) tonnes de matières supplémentaires (sur un total de 10 tonnes) vont éviter le chemin de l'enfouissement grâce à ce changement.

Pour participer activement à ce tournant important pour l'environnement, les Barberivains sont invités à utiliser le petit bac de comptoir pour y déposer tous les résidus alimentaires qui allaient auparavant aux ordures.

Vous recevrez prochainement par la poste un aide-mémoire à conserver qui vous indiquera quelles matières sont acceptées et lesquelles sont refusées dans le bac brun.

Pour savoir rapidement si une matière va dans la collecte des matières compostables, il faut se poser trois questions faciles.

SI VOUS RÉPONDEZ OUI À L'UNE DES TROIS QUESTIONS SUIVANTES, ÇA VA DANS LE BAC BRUN !

1

Est-ce que ça se mange
(ou est-ce que ça fait partie
de quelque chose qui se mange) ?

2

Est-ce que c'est en papier ou en
carton souillé par des aliments ?

3

Est-ce un résidu de jardin ?
(sauf les branches)



SAISON PRINTANIÈRE

Stationnement de nuit

Aucun stationnement n'est autorisé dans la rue jusqu'au 15 avril 2024 entre minuit et 6h.

Abris temporaires et clôtures à neige

Votre abri temporaire ET vos clôtures à neige doivent être retirés au plus tard le 30 avril 2024.

Plantations obligatoires

Tout propriétaire d'une construction neuve bâtie après le 16 décembre 2019 doit planter dans la cour avant et dans chaque cour avant secondaire, un minimum d'un (1) arbre. L'arbre doit avoir un diamètre d'au moins 3,2 centimètres mesuré à une hauteur de 1 mètre du sol et une hauteur hors-tout, au moment de sa plantation, d'au moins 1,8 mètre.

À noter qu'il est interdit de couper les arbres sur une propriété sans avoir obtenu de permis à cet effet.

Évacuation des eaux pluviales et souterraines

Les eaux pluviales et souterraines doivent être dirigées sur le terrain pour infiltration dans le sol, vers un fossé sur le terrain ou dans un cours d'eau. Les eaux pluviales et souterraines ne doivent jamais être dirigées vers la conduite sanitaire (réseau d'égout).



Rappel général

La saison estivale et des travaux approche! Les délais de délivrance de permis peuvent être longs.

Selon la nature ou l'ampleur des travaux, il peut être nécessaire de faire parvenir le dossier au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Dans ce cas, des délais de plusieurs semaines et même de plusieurs mois peuvent être à prévoir.

Informez-vous auprès du Service de l'urbanisme et environnement.

Rappel important: toute personne réalisant des travaux et/ou des installations sans permis, contrevenant à la réglementation recevra des mises en demeure et sera poursuivie en justice.

Inspections

Nos inspecteurs municipaux ainsi que les évaluateurs contractuels de la MRC se promènent fréquemment sur le territoire. Ils doivent parfois se rendre sur les propriétés privées pour procéder à des inspections. Ces derniers sont munis d'une pièce d'identité lorsqu'ils se présenteront à vous. N'hésitez pas à les saluer!

Installation septique

Tout propriétaire d'une fosse septique ou d'une fosse de rétention doit acheminer une preuve de la vidange de la fosse à l'hôtel de ville de Sainte-Barbe avant le 30 septembre de l'année où doit être effectuée la vidange. Cette preuve est constituée d'une copie de la facture de l'entrepreneur qui effectue la vidange de la fosse. Pour les résidences munies d'une fosse de rétention, la preuve de la vidange périodique doit également être fournie.

La Municipalité prévoit permettre aux propriétaires de faire vidanger la fosse septique conformément au mesurage de l'écume et des boues. Toute personne intéressée doit soumettre sa candidature en communiquant avec le Service de l'urbanisme et environnement au 450 371-2504, poste 110 ou par courriel au l.pourpoint@ste-barbe.com avant le 31 juillet de cette année. Des frais de 70\$ seront exigés pour ce service.

Piscines

La Municipalité souhaite vous rappeler vos obligations concernant les piscines résidentielles:

- Toute piscine installée après le 1er novembre 2010 doit être conforme au règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.
- Toute piscine installée avant le 1er novembre 2010 a jusqu'au 30 septembre 2025 pour se conformer au règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

Service de l'urbanisme et environnement:

☎ 450 371-2504, poste 110

✉ l.pourpoint@ste-barbe.com



Mmes Hélène Picard, Valérie Taillefer (ADDs), Johanne Riopel, Karine Brunet (ADDs) et Pierrette Girouard

Cercle de Fermières – Sainte-Barbe

Le Cercle de Fermières de Sainte-Barbe est à la recherche de dons de laine et de doigts de fée afin de tricoter des articles qui sont remis à la communauté par le biais de l'Association pour la défense des droits sociaux (ADDs) de Huntingdon

Pour contribuer:

fermieres-ste-barbe@outlook.com

ou Mme Pierrette Girouard: 450 371-5129.



FADOQ – Sainte-Barbe

Les rencontres hebdomadaires se tiennent les mardis, de 13h à 17h, au centre communautaire Carole-Tremblay.

Voici un aperçu des prochaines activités:

- Mardi 2 avril: dîner de Pâques
- Mardi 30 avril: assemblée générale
- Mardi 14 mai: dîner de la fête des Mères
- Date à confirmer: tournoi de *Washers*

Si vous avez des suggestions pour de nouvelles activités ou sorties, vous pouvez les transmettre par courriel à la présidente Mme Sylvie Lalonde au sylvialalonde2365@gmail.com.



Société Saint-Jean-Baptiste – Section Sainte-Barbe (12)

Les directeurs de la Société Saint-Jean-Baptiste de la section de Sainte-Barbe vous convient à leur brunch annuel.

- DATE:** Dimanche, 5 mai 2024
- HEURE:** de 10h à 13h
- ENDROIT:** L'Authentique Érablière
(anciens propriétaires de La Toscane)
226, route 236, Saint-Stanislas-de-Kostka
- ADMISSION:** Adulte: 30 \$
Enfant: 16 \$ (5 à 12 ans)
gratuit (moins de 5 ans)

Réservez avant le 24 avril 2024 auprès de:
Mme Lucile Benoit: 450 371-1822.



**Ressource
numérique**

**Partez à la
découverte de vos ancêtres.**

Accédez aux bases de données généalogiques et partez à la découverte de vos ancêtres avec le Programme de recherche en démographie historique **PRDH**.

Cette ressource a fait l'une des plus importantes mises à jour de leur site. Des ajouts de 738 696 actes, 544 537 individus et 94 264 familles font en sorte que ce site permet maintenant l'accès à tous les actes de baptême, mariage et sépulture ainsi qu'à tous les individus et toutes les familles canadiennes françaises ayant résidé au Québec des débuts de la colonie française jusqu'en 1861 !

Votre abonnement vous donne accès à des milliers de ressources numériques, visitez : RéseauBiblioMontérégie.qc.ca

C'est gratuit pour les abonnés.

500

raisons de se réjouir.

Vous avez envie de vous plonger dans une histoire tendre, un thriller angoissant ou encore une enquête impossible ? Si la réponse est oui,

**vous allez adorer
notre nouvel arrivage.**

Nous avons reçu, du réseau Biblio, près de 500 livres pour toute la famille. Faites la découverte de nouveaux auteurs ou retrouvez vos préférés...

**On a de quoi
vous occuper !**

Bibliothèque municipale Lucie-Benoit

Adresse: 468, ch. de l'Église, Sainte-Barbe, J0S 1P0

Tél.: 450 371-2324

Courriel: biblio@ste-barbe.com

Heures d'ouverture

Mardi 15 h 30 à 18 h | Jeudi 18 h 30 à 20 h 30 | Samedi 10 h à 12 h



Clinique d'impôts 2024 offerte par l'Association pour la défense des droits sociaux de Huntingdon.

La clinique d'impôts se tiendra du 4 mars au 18 avril 2024, au 163 rue Châteauguay à Huntingdon. Pour obtenir le service vous devez prendre rendez-vous, en téléphonant à l'ADDS au 450 264-6888, durant nos heures d'ouverture, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 15h.

Pour bénéficier du service, vous devez être membre de l'ADDS. Pour adhérer à l'Association, il suffit de vous procurer la carte de membre au coût de 5\$ par personne.

Critères d'admissibilité:

- Une personne seule: avoir un revenu annuel de moins de 32 000\$.
- Un couple: avoir un revenu annuel de moins de 42 000\$.
- Être membre de l'ADDS.

Nous ne pouvons faire les déclarations d'impôts dans les situations suivantes:

- Une personne et/ou un conjoint qui serait décédé durant l'année d'imposition;
- Un travailleur autonome avec des dépenses ou ayant un numéro d'entreprise;
- Une personne ayant fait faillite durant l'année d'imposition;
- Une personne ayant plus de 1000\$ en revenus d'intérêts.

Nouveauté, cette année, nous nous déplacerons pour une journée à la Municipalité de Sainte-Barbe le 22 mars. Vous devez nous téléphoner pour prendre rendez-vous.

**Groupe de soutien
pour personnes
endeuillées**

Ces rencontres de groupe visent à accompagner les personnes endeuillées tout en leur permettant de cheminer dans un espace sécurisant.

Vous vous retrouverez avec d'autres personnes qui ont vécu une expérience de deuil, ce qui apportera de l'apaisement.

DU 18 AVRIL AU 20 JUIN 2024

Les jeudis de 13h30 à 16h00

Au centre communautaire
Carole Tremblay
au 475, chemin de l'Église,
Sainte-Barbe

Gratuit! | Pour vous inscrire :

Lynn Levesque, intervenante
450-826-1243 1-855-826-1243



À METTRE À VOTRE AGENDA

Activités au parc Municipal

Samedi 25 mai: Grande fête familiale interculturelle et intergénérationnelle

Samedi 24 août: Fête des Barberivains

Veuillez noter que ces activités peuvent être annulées ou présentées à une date ultérieure. Pour information, veuillez nous contacter au 450 371-2504, poste 105 ou par courriel au v.blouin@ste-barbe.com.



À l'école CVR: 1597, route 138A, Ormstown (Québec) J0S 1K0

10h: Kiosques. Découvrez le bon travail effectué par les citoyens locaux, les groupes communautaires et les entreprises pour protéger notre environnement.

13h30: Conférencières.

- La Table de Concertation pour l'Environnement du HSL
- Evelyne Bouchard, Tandem Architecture Écologique
- Stéphanie Leduc, Nature Conservancy Canada

15h30: Projection du film Humus.

18h30: Défilé du Jour de la Terre (lieu à être confirmé).

20h: Party du Jour de la Terre
Ateliers pratiques 7R

Refuser - Réduire - Réutiliser - Réparer - Redonner - Récupérer - Recycler - Repenser



Détails à venir

Pour vous impliquer ou pour plus d'information, Contactez: lorelei.coordinator@gmail.com



DES NOUVELLES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

La Petite Aventure de Vélo Québec vous invite sur les routes du Haut-Saint-Laurent en 2024.

Du 29 juin au 1^{er} juillet 2024, Vélo Québec met le cap sur le Haut-Saint-Laurent pour sa 27^e Petite Aventure! Au départ de Huntingdon, et en compagnie de plus de 1 500 cyclistes, ce grand rendez-vous convivial vous promet une fin de semaine inoubliable pour les grands et les petits, peu importe la météo.

La formule tout inclus permet de profiter pleinement de ces trois jours.

Les cyclistes roulent à leur gré et peuvent choisir de faire tous les parcours optionnels et de s'arrêter ici et là pour visiter et découvrir les beautés de la région.

Pour participer

Il suffit de sélectionner la formule adaptée à vos besoins. Tous les détails sur le site de Vélo Québec Voyages (veloquebecvoyage.com), onglet « Destinations ».



DES NOUVELLES DE LA SCABRIC

À l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, célébrée chaque année le 22 mars, la SCABRIC souhaite sensibiliser le public et accélérer les actions nécessaires pour résoudre la crise mondiale de l'eau.

Dans ce cadre, l'OBV SCABRIC profite de l'occasion pour promouvoir des actions importantes pour préserver l'eau. Au cœur de ses activités en agroenvironnement, telles que le projet PAAR Saint-Louis, notre objectif est de guider et de soutenir les producteurs agricoles riverains de la Saint-Louis pour résoudre les problèmes dans leurs champs, notamment l'inondation et l'érosion.

Concrètement, l'OBV SCABRIC offre un accompagnement spécifique en 2024 à trois producteurs agricoles riverains. Deux (2) de ces producteurs sont situés à Sainte Barbe, et un (1) producteur est localisé à Saint-Stanislas-de-Kostka. L'objectif est d'apporter des solutions durables à ces problèmes, tels que l'installation de bandes riveraines et la mise en œuvre de l'hydroensemencement.

Ainsi, une demande de financement a été déposée au programme Affluent Maritime (PAM), dans le but de promouvoir ces actions et d'encourager les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement dans la région.